

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2006

OBJET : Marché à commandes d'entretien de la voirie

Compte - tenu du programme de voirie envisagé et afin de garantir à la fois les meilleures conditions de prix, de concurrence et une exécution compatible avec les besoins de la commune, il est proposé de regrouper les travaux d'entretien, de grosses réparations et d'amélioration dans un marché dit à commandes conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics pour un montant compris entre 300 000 euros et 800 000 euros toutes taxes comprises.

Ce marché serait passé après un appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marché Publics.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des Commissions « Urbanisme, Environnement, Travaux » et « Finances, Personnel, Administration Générale», après en avoir délibéré,

- AUTORISE le Maire ou l'Adjoint Délégué à lancer cet appel d'offres ouvert ;

- AUTORISE le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer le marché correspondant.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME